



ARRETE N° ARR 25.386/B

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE 25.362/B ET REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT, RUE DE L'ESPERANCE

Le Maire de BRUNOY,

VU l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant sur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur des actes des Collectivités territoriales et leurs groupements, à compter du 1er juillet 2022,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

VU le Code de la route et notamment ses articles L 325-1 et suivants, L 411-1, L 411-6, L 417-1, R 325-1 et suivants, R 411-1 et suivants, R 411-21-1, R 411-25 et suivants, et R 417-1 et suivants,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété,

VU l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié, approuvant notamment la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

VU la délibération n° 20.098/B le Conseil municipal en date du 17 Décembre 2020, portant approbation du Règlement de Voirie de la Ville de Brunoy,

VU l'arrêté n° ARR 20.391/B du Maire en date du 21 Décembre 2020, portant application du Règlement de Voirie de la Ville de Brunoy,

VU l'**arrêté 25.362/B** susvisé, en date du 03 juillet 2025, portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement rue de l'Espérance,

CONSIDERANT la demande présentée par l'entreprise ACM TP, Rte de Choisy aux Bœufs, 95470 Vémars, en date du 12/06/2025,

CONSIDERANT que des travaux concernant la création et le raccordement d'un réseau de chaleur pour l'ASL TALMA seront entrepris rue de l'Espérance, 91800 Brunoy, par l'entreprise ACM TP, du mardi 15/07/2025 au vendredi 12/09/2025, et qu'il est nécessaire, dans l'intérêt de la sécurité publique, de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules afin de garantir la sécurité des personnes en ces lieux,

CONSIDERANT la demande de modification des horaires et de dates liés aux travaux,

CONSIDERANT la nécessité en conséquence de **modifier l'arrêté N°25.362/B** susvisé,

ARRETE N°

PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE 25.362/B ET REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT, RUE DE L'ESPERANCE
--

ARRETE

ARTICLE 1: L'arrêté N°25.362/B susvisé est ainsi modifié uniquement dans son **article 1**.

Comme suit : À compter du **vendredi 18/07/2025 et jusqu'au vendredi 12/09/2025**, l'entreprise ACM TP est autorisée à effectuer des travaux, de **8h00 à 16h30**, rue de l'Espérance, 91800 Brunoy, dans la portion comprise entre la Route d'Epinay et l'Avenue du Maréchal Davout

ARTICLE 2: Les autres dispositions de l'arrêté N°25.362/B restent inchangées.

ARTICLE 3: Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification.

ARTICLE 4:

Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Brunoy,
Monsieur le Directeur Général Adjoint des Services de la Ville de Brunoy,
Monsieur le Responsable de la Police municipale de Brunoy,
Monsieur le Commissaire de Police chargé de la Circonscription de Brunoy,
Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Epinay-sous-Sénart,
Monsieur le Président du Conseil Départemental de l'Essonne,
Monsieur le Président du Sivom,
Monsieur le Directeur de Keolis,
Monsieur le Directeur des Cars Nedroma,
L'entreprise ACM TP,

Les agents communaux assermentés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARRETE N° ARR 25.386/B

**PORTANT MODIFICATION DE L'ARRETE 25.362/B ET
REGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION ET
DU STATIONNEMENT, RUE DE L'ESPERANCE**

ARTICLE 5: Le présent arrêté sera publié sur le site de la Ville, au registre des actes administratifs et affiché sur site ou sur les panneaux municipaux installés à cet effet. Une copie sera adressée au service Communication de la ville de BRUNOY.

Fait à Brunoy, le 15 juillet 2025

Pour le maire
Par délégation

L'Adjoint au Maire

Eric ADAM



Acte publié sur le site de la Ville le : 15/07/2025